

Le grand débat national

Atelier de propositions citoyennes du Frontonnais

Lundi, le 18 février 2019

Salle du Préau des Chevaliers de Malte, FRONTON, Haute-Garonne

La réunion s'est déroulée entre **18h et 20h15**.

Participants : **24 personnes** : retraité(e)s du secteur public et privé, professions libérales, fonctionnaires, employé(e)s, demandeur d'emploi, lycéen

Animateur : M. **Adrien Gicquiau**, étudiant TBS/Sciences Po Toulouse

Compte-rendu établi par Alexandra Eyméri-Douzans, responsable Communication & Culture de la Ville de Fronton, sur la base des notes manuscrites prises durant le débat par Mme Evelyne Peyranne, DGS, et elle-même.

En ouverture des débats :

- **M. Hugo Cavagnac**, le maire de Fronton, a rappelé la position de neutralité de la Municipalité qui a assumé strictement un rôle de facilitateur, et l'impératif du respect du cadre républicain du débat (liberté d'expression, égalité d'accès à la parole, respect des positions formulées).
- M. **Adrien Gicquiau** a expliqué le format et les objectifs de la réunion : consacrée aux thèmes « **Démocratie et citoyenneté** » et « **Organisation de l'Etat et des services publics** », la réunion vise à donner une forme opérationnelle aux propositions des participants.

NOTE : Le présent compte-rendu essaie de restituer les propositions des participants sans faire la transcription exhaustive de toutes les observations formulées. Les interventions ont été regroupées par thèmes. L'identité des participants n'a pas été consignée.

En ouverture des débats, une participante a exprimé sa réserve quant à la manière dont les différentes contributions citoyennes seront prises en compte dans la décision politique. A son avis, le Grand débat ne devrait pas rester juste une manière de désamorcer les conflits sans déboucher sur des résultats concrets. Une solution serait la constitution d'une assemblée citoyenne, éventuellement tirée au sort, d'environ 300 membres, qui analyse les contributions pour en dégager des pistes d'action.

Le grand **débat national**

Thème **DEMOCRATIE ET CITOYENNETE**

Les participants ont convenu que les principaux enjeux démocratiques aujourd'hui sont d'assurer un meilleur dosage de la représentation politique et de la participation des citoyens à la prise de décision et d'améliorer représentativité des instances électives, l'Assemblée nationale en premier lieu.

A. Améliorer la représentativité de l'Assemblée et des instances électives en général

Les participants ont défendu les vertus de la représentation démocratique, critiquant en revanche le **manque de représentativité de l'Assemblée nationale**, dû à l'effet conjugué du scrutin majoritaire et de la participation électorale en baisse. Plusieurs pistes ont été considérées :

1. Réviser du type de scrutin

L'adoption d'une dose de **représentation proportionnelle**, voire le passage à la représentation proportionnelle intégrale ont été considérées comme des solutions à étudier, tout en tenant compte des spécificités de l'histoire française (l'instabilité gouvernementale sous la III^e et IV^e République) et de l'expérience des autres démocraties européennes (Belgique, Pays-Bas, Espagne, Royaume-Unis).

L'expérience de ces autres pays montre que l'adoption de la représentation proportionnelle pourrait inciter au développement d'une **culture du compromis** manifeste à travers l'obligation pour les acteurs politiques de constituer des **majorités de gouvernement**. Elle permettrait en revanche l'entrée au Parlement des partis extrémistes et augmenterait le risque instabilité gouvernementale.

2. Réduire la durée des mandats, désynchroniser les mandats et limiter le cumul des mandats dans le temps

Le mandat de 5 ans peut être perçu comme trop long. Il conviendrait donc de considérer l'opportunité

- d'une **réduction de la durée des mandats de député et présidentiel** à 4 ans, à l'instar de nombreuses démocraties européennes ou nord-américaine, ou bien
- d'un **décalage entre le mandat présidentiel et parlementaire** conduisant à l'organisation des **élections à mi-mandat**, afin de permettre une meilleure expression des tendances politiques animant la société et d'obliger ainsi les responsables politiques au dialogue.

Dans tous les cas, la **limitation du nombre des mandats dans le temps** peut contribuer à une meilleure représentativité du Parlement.

Le grand **débat national**

3. Réformer les assemblées existantes et/ou imaginer d'autres assemblées

Le Sénat pourrait être remplacé par une assemblée citoyenne tirée au sort. Des assemblées tirées au sort, sur le modèle des jurys d'assises, pourraient être mises en place au niveau de la commune, du département, de la région. Le Conseil économique, social et environnemental et ses pendants régionaux peuvent être supprimés.

4. Pour une meilleure représentativité socio-professionnelle des élus

L'incertitude de retrouver son emploi après la fin du mandat entraîne une sous-représentation des employés et une surreprésentation des fonctionnaires et des professions libérales à l'Assemblée. Il est urgent que le statut de l'élu instaure des garanties pour le retour à la vie professionnelle des élus.

5. Stimuler la participation aux élections

La participation électorale en baisse a un impact négatif sur la légitimité des élus. Il faut donc stimuler la participation électorale :

- en rendant, éventuellement, le vote obligatoire et/ou
- en améliorant l'éducation civique à l'école pour susciter l'intérêt des jeunes pour la politique
- en comptabilisant les votes blancs, le statut et la signification des votes blancs restant à clarifier.

6. Resserrer les liens entre les citoyens et leurs députés, responsabiliser les élus

La recherche d'une meilleure représentativité des élus ne doit pas se faire au détriment du professionnalisme des élus dont les décisions ont des effets dans la société.

Il convient de clarifier le rôle du député dans la constellation des élus des différents échelons (région, département, bloc communal). Son rôle se limite-t-il à la confection de la loi ou bien est-il aussi une courroie de transmission entre sa circonscription et le centre ?

Le contact entre le député et les électeurs, direct ou par l'intermédiaire des élus locaux, notamment des maires, doit être plus systématique et régulier.

Il y a trop de députés et de sénateurs, leur nombre doit donc être réduit.

Le grand débat national

Thème ORGANISATION DE L'ETAT

1. L'attachement à la commune

Tout en constatant la complexité de l'organisation territoriale de la République, et le nombre très élevé de collectivités, surtout des communes et, par conséquent d'élus, beaucoup de participants ont manifesté leur **attachement à leur commune en raison de sa proximité : proximité des élus, proximité des services**. Aujourd'hui, cette proximité est sacrifiée au profit de la réduction des coûts.

2. Un plus d'attention aux spécificités des territoires

La coopération intercommunale a toujours existé, des SIVOM aux intercommunalités et aux communes nouvelles. Il faut faire des **regroupements intelligents**, en tenant toujours compte des particularités des territoires.

Thème ACCES AUX SERVICES PUBLICS

1. Instituer des horaires décalés des services publics/au public

Les horaires actuels des services publics/au public désavantagent manifestement les actifs. Les **horaires décalés** pourraient améliorer l'accès de tous.

2. Solutions d'accompagnement de la numérisation des services publics/au public

La numérisation des services publics/au public pose de nombreuses difficultés aux usagers, personnes privées ou professionnels (professionnels de la santé par exemple), en termes d'accès effectif au service, de connexion à l'internet, de clarté des formulaires et des démarches, de délais d'attente, etc. **Si la numérisation a des avantages, ce processus doit impérativement être complété par la mise en place de dispositifs d'accompagnement qui impliquent la présence humaine :**

- La création des **maisons de services au public, fixes et/ou itinérantes**, avec un **personnel multi-qualifié** et fonctionnant selon des **horaires décalés** ;
- La mise en place des **numéros gratuits**, des **rappels téléphoniques**, **courriels** et/ou des **chats** pour l'accès aux services publics dématérialisés.

Le recours aux **services téléphoniques surtaxés** pour fournir l'assistance aux usagers des services publics n'est pas acceptable.